

Panneaux d'affichage

Vous avez été plusieurs à m'interpeller sur l'absence de communication de la commune.

Un problème que les élus minoritaires connaissent depuis cette nouvelle équipe. Tout est verrouillé. A tel point que nous avons dû saisir le Juge pour annuler le règlement de la commune voté par tous les élus de la majorité.

Malheureusement il s'est passé déjà plusieurs mois et il s'en passera encore autant avant que le Juge rende sa décision. Pendant ce temps, l'équipe majoritaire continue à appliquer leur censure.

Vous souhaitez prendre connaissance des permis de construire, de démolir sur la commune, l'affichage existe, mais il se trouve enfermé dans la mairie. Depuis plusieurs semaines la mairie est fermée, vous n'avez donc aucune possibilité de consulter qui fait quoi, alors que ces permis sont susceptibles d'être contestés.

On vous retorquera que vous pouvez prendre rendez-vous pour les consulter, sous l'œil d'un fonctionnaire bienveillant qui ne manquera pas de vous demander ce que vous cherchez.

Bonjour la discrétion.

Vous pouvez tomber sur le maire qui vous posera la même question accompagnée d'une second « **Pourquoi vous cherchez à le voir** ».

Rebonjour la discrétion.

Alors qu'il serait tellement plus simple de mettre cet affichage à l'extérieur.

Savez-vous que la commune a l'obligation de mettre **à la disposition des associations, gratuitement**, des emplacements prévus pour l'affichage : mur, panneau, chevalet... Le maire doit informer les habitants de ces emplacements, par exemple en publiant l'arrêté municipal qui les a désignés.

Ces espaces ne peuvent interdire l'affichage d'un texte, sous peine de porter une atteinte grave à la liberté d'expression. Ainsi, le maire n'est pas compétent pour contrôler le contenu des affiches. Il est cependant en droit de faire procéder au retrait des affiches qui ne respecteraient pas les règles de forme.

La surface minimale réservée à l'affichage libre est fonction de son nombre d'habitants et de sa superficie. Pour les communes de 2 000 à 10 000 habitants, elle est de 4 m², auxquels s'ajoutent 2 m² par tranche de 2 000 habitants au-delà de 2 000 habitants. **C'est le cas de Faulquemont.**

Le ou les emplacements réservés doivent être disposés de telle sorte que tout point situé en agglomération se trouve à moins d'un kilomètre de l'un au moins d'entre eux.

Actuellement Faulquemont dispose de **deux panneaux d'affichage**, un sur le parking de la mairie, un autre au centre social du Bas Steinbesch.

Chémery, commune associée, a **deux panneaux d'affichage**.

2 à Faulquemont, commune de 5500 habitants, 2 à Chémery commune d'une centaine d'habitants. **Cherchez l'erreur.**

Je propose qu'il y ait à Faulquemont, un panneau d'affichage :

- A la Cité au-dessus des rails (*en dessous c'est fait au centre social du Bas-Steinbesch*),
- Au Longchamp (*celui sur le parking de la mairie peut être vu par les habitants des immeubles près de l'avenue Viaud, de la rue du Collège et voisines*),
- Au lotissement du Long-Pré,
- Au lotissement des Vignes,
- En centre-Ville,
- En vieille Ville,
- Au lotissement de La Colline
- ...

Ces panneaux ne doivent pas être réservés aux seules associations mais aussi à l'information communale (*compte-rendu de conseil municipal, permis de construire, de démolir, demande de travaux, autres*), et surtout mis à jour.

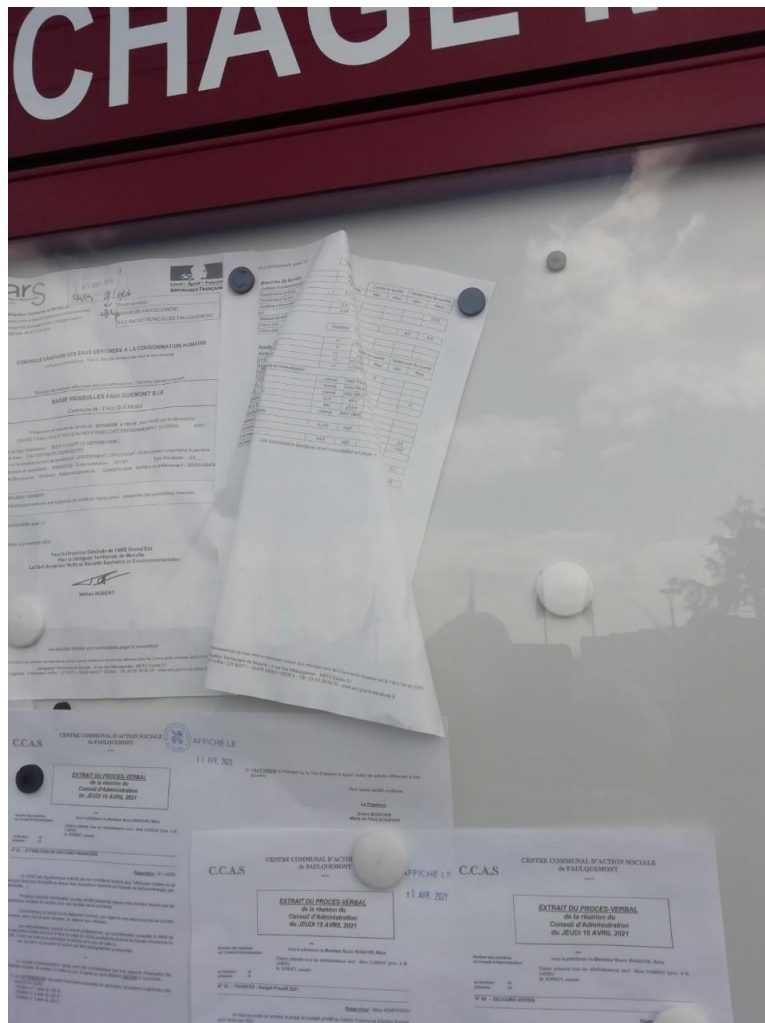
Le bruit court que l'équipe majoritaire :

- Ne voudrait plus faire qu'une parution du journal communal Initiatives au lieu de trois, au prétexte de faire des économies. Nous sommes tous capables de leurs donner des idées en matière d'économie. Exemple: + de 200 000€ pour rénover la mairie de Chémery.
- Voudrait supprimer le panneau défilant de la place du Marché pour également des mesures d'économie. Ces élus estiment que personne ne lit les messages qui passent. J'ai interrogé de nombreuses personnes qui se sont déclarées opposées à cette suppression.

**Les photos ci-dessous vous montrent
les deux panneaux de la commune.**

Panneau affichage parking de la mairie. Je vous laisse admirer ...

On a l'impression que les documents ont jetés dans l'armoire.



Panneau affichage centre social du Bas-Steinbesch. Le dernier compte-rendu du conseil municipal est celui de décembre. Il y a eu deux autres conseils depuis.

